

# AU-DELÀ DE L'OBLIGATION LÉGALE : NON AUX BONUS POUR LES LYCÉES PRIVÉS !

---

Dossier de presse interrégional  
des élu·es insoumis·es

LE 14/03/2025



**CONSEILLER-ES REGIONAUX-ALES INSOU MIS-ES**

Les élu-es de la France insoumise dans plusieurs conseils régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire) réagissent aux récentes enquêtes menées par la Gazette des communes et Mediapart, dans l'extension des travaux parlementaires pilotés par le député insoumis du Val-d'Oise, Paul Vannier. Les chiffres sont édifiants : combinées, c'est plus d'1,2 milliard d'euros (soit presque le budget de la région Centre-Val de Loire) de subventions « facultatives » qui ont été accordées par les Conseils régionaux aux lycées privés depuis 2016, au-delà des stricts 3 milliards auxquels la loi les oblige. Nous dénonçons cette rallonge massive, qui favorise de fait les établissements privés par rapport aux écoles publiques et grève les finances régionales dans ce contexte d'austérité budgétaire au détriment d'autres priorités – transports, culture, sport, écologie, aide aux ménages modestes, etc.

***Depuis la loi Debré (1959) et la loi Astier, les régions ont la charge du « forfait d'externat » pour les lycées privés sous contrat, afin de couvrir leurs dépenses courantes (chauffage, entretien, etc.). Au-delà, elles peuvent, si elles le souhaitent, octroyer des subventions « facultatives » pour financer des travaux immobiliers, du matériel pédagogique ou même des aides sociales. Ces « bonus » facultatifs dépassent aujourd'hui la barre du milliard d'euros sur huit ans.***

## **Des disparités régionales révélatrices**

Alors que l'enseignement privé scolarise des élèves majoritairement issus de milieux plus favorisés, certaines majorités régionales ont fait le choix d'abonder très généreusement ses caisses, souvent bien au-delà de 10 % du budget des établissements. À titre d'exemple :

- En **Auvergne-Rhône-Alpes** (présidé par Laurent Wauquiez jusqu'en septembre 2024), entre 2016 et 2021, l'exécutif de droite a débloqué 188 millions d'euros pour l'enseignement privé. Le soutien à l'investissement des lycées privés a été réaffirmé en 2022 avec l'annonce de 120 millions d'euros supplémentaires pour la période 2023-2027. La Région soutient également financièrement la rénovation énergétique des établissements privés : sur les 80 millions engagés dans le cadre du plan de rénovation annoncé en 2022, 20 millions ont été fléchés en direction des lycées privés. Au total, les « bonus » ont atteint 261 millions d'euros depuis 2016, avec un taux de croissance de +14,4 % par an pour le privé, contre +2,65 % pour le public.

- En **Centre-Val de Loire** (présidé par François Bonneau), si le budget dédié au privé a globalement diminué, il subsiste jusqu'à présent des investissements conséquents pour certains établissements privés, au détriment des lycées publics ruraux ou des internats parfois en mauvais état.

***Karin Fischer, conseillère régionale LFI :*** « Les financements extra-légaux des lycées privés sont heureusement en diminution et nous poussons pour que cela continue. Le Conseil régional Centre-Val de Loire doit également cesser de contribuer au développement de l'enseignement supérieur privé, qui se fait au détriment des universités et de la recherche publiques ».

- Le **Grand Est** (présidé Franck Leroy) fait la part belle aux établissements privés, en contribuant largement à leurs dépenses d'investissement. Ainsi, ces dépenses représentent annuellement et en moyenne 10 millions d'euros. Certaines contributions vont à des lycées dont la réputation d'établissements « riches » est bien connue.

***Jean-François Secondé, conseiller régional LFI :*** « Tout cela alors que l'exécutif a, dès le début de mandat, affirmé vouloir fermer plusieurs lycées, le chiffre de 10 a été avancé. Baisse des effectifs et vétusté des établissements - à l'origine de coûts de chauffage insupportables selon lui - sont les raisons évoquées ! On voit là tout le cynisme des choix faits : conforter des établissements privés déjà bien pourvus et fermer ceux, publics, qui ont besoin d'investissements ! »

• En **Hauts-de-France** (présidé par Xavier Bertrand), les lycées publics ont vu leurs financements réduits de près de 20% dès septembre 2024, tandis que les lycées privés ont eu le droit à un sursis, en attendant le vote officiel du budget en mars 2025. Au mois de juin 2024, Xavier Bertrand et sa majorité ont accordé 10 millions d'euros de subventions destinés à différents établissements privés de la Région. Ces subventions complètement facultatives et sans caractère obligatoire, ont été largement dénoncées par les conseillers régionaux de gauche. Enfin, la croisade de Xavier Bertrand contre le lycée Averroès, pourtant sous contrat, prouve qu'il ne défend pas la "liberté de choix", mais qu'il protège avant tout l'enseignement catholique. Les subventions pour les privés, oui, mais pas ceux de confession musulmane.

**Élodie Cloez, conseillère régionale LFI :** « Depuis le début de notre mandat, nous dénonçons en hémicycle les choix politiques de Xavier Bertrand : il favorise l'enseignement privé, et principalement catholique, tout en réduisant les subventions aux lycées publics. Il distribue des cadeaux au privé, mais reste silencieux face aux baisses de dotations de fonctionnement. Pendant que les établissements publics souffrent, nous restons aux côtés des lycées mobilisés pour exiger des moyens à la hauteur de leurs besoins. La bataille ne fait que commencer ».

• En **Île-de-France** (présidé par Valérie Pécresse), l'exécutif a augmenté de 431% les aides non obligatoires aux lycées privés depuis son arrivée à la tête de la Région. Elles s'élèvent désormais à 11 millions d'euros en moyenne, gracieusement offerts à ces lycées pour leurs investissements. Un arrosage qui bénéficie, entre autres, à l'ancien établissement de la présidente de Région, le très huppé lycée Sainte-Geneviève de Versailles (1,6 million d'euros depuis 2020), ou au désormais tristement célèbre lycée Stanislas (1,5 million d'euros en huit ans), ses sept gymnases, ses deux piscines...et ses enquêtes administratives.

**Paul Vannier, député du Val-d'Oise :** « L'enseignement privé sous contrat bénéficie déjà d'un cadre favorable. Mais lorsqu'on découvre que des régions ajoutent 1,2 milliard d'euros de rallonge, c'est stupéfiant. Il faut abroger les lois Falloux et Astier, qui rendent ces dérives possibles ».

• Dans les **Pays de la Loire** (présidé par Christelle Morançais), ce sont 234 millions d'euros versés en plus des aides légales, alors que la majorité régionale y coupe lors du dernier budget massivement dans la culture, l'égalité femmes-hommes et la transition écologique.

**William Aucant, conseiller régional LFI :** « Ici, près d'un quart de milliard d'euros ont été déversés au profit de lycées privés depuis 2016, alors que les services culturels, écologiques et sportifs subissent des coupes à la tronçonneuse de la part de l'étoile montante de l'austérité, Christelle Morançais. Ils pleurent sur les finances publiques quand ça les arrange, mais quand il s'agit de filer des millions au privé, ils sortent le carnet de chèques. Nous disons stop à cette hypocrisie budgétaire ! »

## **Pendant ce temps, le public souffre de sous-investissement**

Alors que tant de lycées publics se trouvent en situation de précarité (salles vétustes, retards de rénovation énergétique, manque de laboratoires ou d'ateliers de qualité), ces subventions extralégales pour le privé constituent un double coup :

- Elles privent le public de moyens financiers qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle universaliste et accueillir tous les élèves sans sélection.

**3**

- Elles confortent un modèle scolaire marqué par l'entre-soi, où les établissements privés peuvent accroître leur attractivité grâce aux deniers publics, sans obligation de mixité sociale.

## Nos exigences : stopper ces financements extralégaux et garantir la priorité au public

Nous, élu-es insoumis-es dans différentes régions de France, exigeons :

- **La fin des « bonus » pour les lycées privés** : seules les dépenses minimales du forfait d'externat imposées par la loi doivent être assurées, dans l'esprit d'un soutien mesuré et transparent. Le reste constitue un privilège indu, néfaste pour la cohésion sociale.
- **La publication annuelle de la liste des subventions versées**, établissement par établissement, afin d'assurer la transparence vis-à-vis des contribuables et des citoyens.
- **La réaffectation des crédits vers le service public** : qu'on investisse d'abord dans la rénovation des lycées publics, la lutte contre les passoires thermiques et la pauvreté éducative.
- **Une révision profonde, voire l'abrogation des lois Falloux et Astier**, qui autorisent ces largesses optionnelles en contradiction totale avec la mission de l'Éducation nationale. Une modulation du forfait d'externat devrait être possible pour les collectivités sur la base d'un contrat d'objectifs intégrant le critère de mixité sociale.

## Les insoumis-es sont pour un service public d'éducation fort, ouvert à toutes et tous

La France insoumise se mobilise pour un enseignement public à la hauteur des défis de notre époque : mixité sociale, bifurcation écologique, égalité femmes-hommes, inclusion, etc. Continuer à alimenter des subventions extralégales pour des lycées privés déjà favorisés, c'est tourner le dos à ces objectifs. **Nous demandons la fin de ces dépenses facultatives, un contrôle renforcé, et la priorité absolue au secteur public.**

### Signataires :

- Farouk Ababsa, Pierre Guillaumin, Emilie Marche, conseiller-es régionaux-ales (Auvergne-Rhône Alpes)
- Aymeric Compain, Karin Fischer, conseiller-es régionaux-ales (Centre-Val de Loire)
- Jean-François Secondé, conseiller régional (Grand Est)
- Sophia Chikirou, Julie Garnier, Philippe Juraver, Vianney Orjebin, Christophe Prudhomme, Raphaël Qnouch, Paul Vannier, conseiller-es régionaux-ales (Île-de-France)
- Cédric Brun, Elodie Cloez, Zahia Hamdane, Benoit Tirmarche, Marianne Seck, conseiller-es régionaux-ales (Hauts-de-France)
- William Aucant, Matthias Tavel, Arash Saeidi, conseiller-es régionaux-ales (Pays de la Loire)

### Contacts presse :

Raphaël Alphantery  
raphael.alphantery@iledefrance.fr  
06 49 61 31 95

Pauline Fivel  
pauline.fivel@auvergnerhonealpes.fr  
07 68 77 89 62

Valentin Pelé  
valentin.pele@centrevallaloire.fr  
06 31 57 05 38